AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, préparés par la firme Groupe RDL, pour la Ville de Daveluyville, seront déposés devant le conseil lors de la séance ordinaire du conseil le lundi 8 juin 2026 à 20 h.

La séance se tiendra à la salle communautaire située au 3, 9e Avenue.

Donné à Daveluyville, ce 21 mai 2026.

Mylène Parent
Directrice générale et assistante greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mylène Parent, directrice générale et assistante greffière de la Ville de Daveluyville, certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 19 mai 2026. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 21 mai 206. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1er octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 21 mai 2026.

_____

Mylène Parent
Directrice générale et assistante greffière